



Mairie
de
Saint-Denis-en-Val
Loiret

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de
Conseillers :

en exercice : 29
présents : 27
votants : 27

Objet :

2019 / 015

L'an deux mille dix neuf
le : 5 Mars

le Conseil Municipal de la commune de Saint-Denis-en-Val
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur
MARTINET Jacques, Maire

Date de la convocation du Conseil Municipal : 26 février 2019

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs MARTINET Jacques – LUBET Marie Philippe - BOUDON Gérard -
GAULT Monique - BOISSAY Bruno – POPINEAU Marie José – JAVOY Denis – BOUDIN
Maryse – RICHARD Jérôme – BELLAIS Laurence – BROU Jérôme - GLOUZOUIC Chantal –
DEPUSSAY Bruno - ROCHE Brigitte – NEVEU Michel - COUTELLIER Didier -
FREMONDIERE Jocelyne - MEUNIER Jean Pierre – PATINOTE Nadine - SERVAIS
Véronique - PARAGOT Bruno – ROZIER Nicolas – VAUXION Guillaume - DANTON Marie
Thérèse - MOUAK Prosper – ORTEGA Valérie - BEMBE Maxime –

Absentes :

Mmes CHASSIGNEUX Marie Jo. et JOHANNET Camille.

Mme Laurence BELLAIS et Jérôme RICHARD sont désignés secrétaires de séance.

M. Gérard BOUDON présente cette délibération :

**BUDGET PRIMITIF
DE LA COMMUNE –
ANNEE 2019**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté ministériel du 27/12/2005 relatif à l'instruction budgétaire et
comptable M.14 des communes et de leurs établissements publics administratifs,

Vu la délibération n° 2019/008 en date du 26 février 2019 relative au débat
d'orientations budgétaires,

Vu l'avis favorable de la commission finances en date du 25 février 2019,

Voir rapport ci-joint.

**Le Conseil Municipal adopte par 24 voix pour, 3 abstentions (MOUAK
Prosper – ORTEGA Valérie - BEMBE Maxime) la délibération suivante :**

**- APPROUVE le budget primitif 2019 de la Commune tel que présenté
ci-joint.**

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
le : 12.3.2019.
Publié ou Notifié
le : 3 2019.



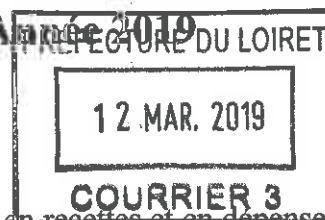
Fait et délibéré, les jours mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Jacques MARTINET



Dit que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir pendant un délai
de deux mois à compter de sa notification et/ou publication

Délibération n° 2019/015

Budget Primitif de la commune – Année 2019



SECTION DE FONCTIONNEMENT :

La partie fonctionnement du budget primitif 2019 s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de 7 625 226 €.

⇒ LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES FONCTIONNEMENT				
IMP	CHAPITRES	MONTANTS 2019	MONTANTS 2018	EVOLUT* 18/19
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 686 065,00 €	1 673 108,00 €	0,77%
012	FRAIS DE PERSONNEL	3 640 000,00 €	3 627 700,00 €	0,34%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	650 479,50 €	641 907,00 €	1,34%
66	CHARGES FINANCIERES	9 840,50 €	1 610,97 €	510,84%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	7 170,00 €	9 322,00 €	-23,09%
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	410 269,00 €	394 199,00 €	4,08%
014	ATTENUATION DE PRODUITS	235 000,00 €	274 500,00 €	
022	DEPENSES IMPREVUES	96 000,00 €	250 000,00 €	-61,60%
023	PRELEVEMENT POUR INVESTISSEMENT	890 402,00 €	1 214 444,03 €	-26,68%
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	7 625 226,00 €	8 086 791,00 €	-5,71%
	DEPENSES REELLES FONCTIONNEMENT	6 324 555,00 €	6 478 147,97 €	-2,37%

L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement est de -2.37 % par rapport à 2018, cependant au sein des différents chapitres budgétaires on constate des évolutions plus ou moins marquées. Le montant par habitant des dépenses réelles de fonctionnement est de 822.87 €, à comparer avec le ratio national constaté au niveau de la strate (5 000 à 10 000 habitants) qui est de 944 €.

⇒ **Chapitre 011 – Charges à caractère général**

Ces dépenses qui assurent le fonctionnement quotidien des services s'élèvent à 1 686 065 € soit + 0.77 % par rapport à 2018.

Les articles budgétaires suivants ont augmenté :

→ 60623 : Alimentation : 243 350 € (BP 2018 : 227 530 €) + 6.95%, soit + 15 820 €
Le nombre de repas servis au restaurant scolaire est de 73 749 repas, 1242 dans le cadre de Bougez-vous, 9673 repas pour le centre de loisirs (mercredi et vacances), 4636 repas pour le multi-accueil et 549 repas pour les agents et enseignants.

→ 60628 : Autres fournitures non stockées : 5 637 € (BP 2018 : 4 665 €) + 20.84%.
Au cours de l'année 2019, l'ensemble des trousse de secours seront remises à jour.

→ 61558 : Autres biens mobiliers: 29 100 € (BP 2018 : 24 430 €) + 19.12 %.

La somme de 11 700 € est inscrite pour la mise aux normes des jeux des écoles maternelles Bourgneuf et Bruyères. Pour l'école maternelle Champdoux, le jeu a été remplacé en 2018.

→ 6227: Contentieux : 15 000 € (BP 2018 : 7 000 €) + 114.29 %.

→ 6232 : Fêtes et cérémonies : 85 725 € (BP 2018 : 62 800 €) + 36.50 %.
16 000 € sont inscrits au BP 2019 dans le cadre du Jumelage.

En revanche les articles budgétaires suivants ont diminué :

→ 6068 : Autres matières et fournitures : 68 990 € (BP 2018 : 77 300 €), -10.75 %.

→ 615221 : Entretien et réparations bâtiments publics : 86 386 € (BP 2018 : 86 550 €), - 0.19 %.

→ 616 : Primes d'assurances : 150 000 € (BP 2018 : 181 000 €), -17.13 %.

Après remise en concurrence du marché d'assurance (biens, responsabilité civile et flotte automobile), une économie d'environ 20 000 € est réalisée.

⇒ Chapitre 012 – Frais de personnel

Globalement, le chapitre frais de personnel s'élève pour l'année 2019 à 3 640 000 €. Ce chapitre enregistre une augmentation de 0.34 % par rapport aux inscriptions budgétaires 2018.

Les éléments suivants ont été pris en compte dans la prévision budgétaire :

- 1) Les mesures concernant le PPCR (protocole sur les parcours professionnels, carrières et rémunérations – accord prévoyant diverses revalorisations de rémunérations des fonctionnaires signé par le gouvernement et les organisations syndicales en 2015) reprendront en 2019, après une année de gel. L'enveloppe prévisionnelle est de 15 000 € annuelle.
- 2) La compensation de la CSG a été revalorisée au 1^{er} janvier 2019 pour compenser l'effet négatif du transfert primes-points prévu au PPCR pour les agents légèrement primés.
- 3) Le point d'indice reste gelé pour 2019 avec pour mémoire une valeur du point de 4.60726 €.

Le ratio dépenses de personnel/ dépenses réelles de fonctionnement est pour notre commune de 57.55 %. Le ratio des communes de la même strate est de 55.7 %.

⇒ Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante

Ce chapitre qui représente 650 479.50 € est en progression de 1.34 % :

653 : Indemnités, frais de mission et formation des élus : 122 000 €

6541 : Pertes sur créances irrécouvrables : 1 000 €

65548 : Contributions aux organismes de regroupement : 81 500 €

6558 : Dérogations scolaires : 14 000 €

65731/657351 : Participation FAJ et FUL, CLE : 7 600 €

657362 : Subvention versée au CCAS : 53 000 €

657348/65738 : Subventions autres organismes : 14 915 €

6574 : Subventions versées aux associations : 356 464.50 €
(voir délibération spécifique inscrite à l'ordre du jour du présent Conseil Municipal).

⇒ **Chapitre 66 – Charges financières : 9 840.50 €**

Ce chapitre regroupe les intérêts des emprunts qui sont en diminution de 16.67 % par rapport à 2018.

⇒ **Chapitre 67 – Charges exceptionnelles : 7 170 €**

Ce chapitre regroupe les intérêts moratoires, les dictionnaires remis aux élèves des écoles élémentaires et les prix offerts à l'occasion des jeux organisés par la médiathèque et les espaces verts.

⇒ **Chapitre 014 – Atténuation de produits : 235 000 €**

Ce chapitre comprend le prélèvement pour le non respect des dispositions de l'article 55 de la loi SRU (nombre de logements sociaux existant sur la commune).

Il n'y aura pas de prélèvement en 2019 car la commune a versée une subvention de 65 000 € en 2017 à ICL pour la construction de logements, subvention déductible du prélèvement.

Le Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales (FPIC) est codifié par les articles L.2336-1 et suivants du CGCT, il a été pensé comme un outil de réduction des inégalités entre territoires et destiné à mesurer la richesse à l'échelon communal, agrégeant richesse de l'EPCI et des communes membres.

La contribution supportée par notre commune est passée de 3724 € en 2012 à 14 329 € en 2013, 23 979 € en 2014, 33 793 € en 2015, 53 958 € en 2016, 52 369 € en 2017 et 61 782 € en 2018.

Pour 2019, les ressources nationales du FPIC devraient rester à 1 milliard d'euros, aussi, pour l'année 2019, la contribution inscrite est de 75 000 €.

L'attribution de compensation (AC) était jusqu'en 2016 versée à notre commune à hauteur de 187 405 €. Depuis le 1^{er} janvier 2017, certaines dépenses et recettes (espace public, PLU, défense incendie) ont été transférées à ORLEANS METROPOLE, l'AC est en conséquence désormais négative.

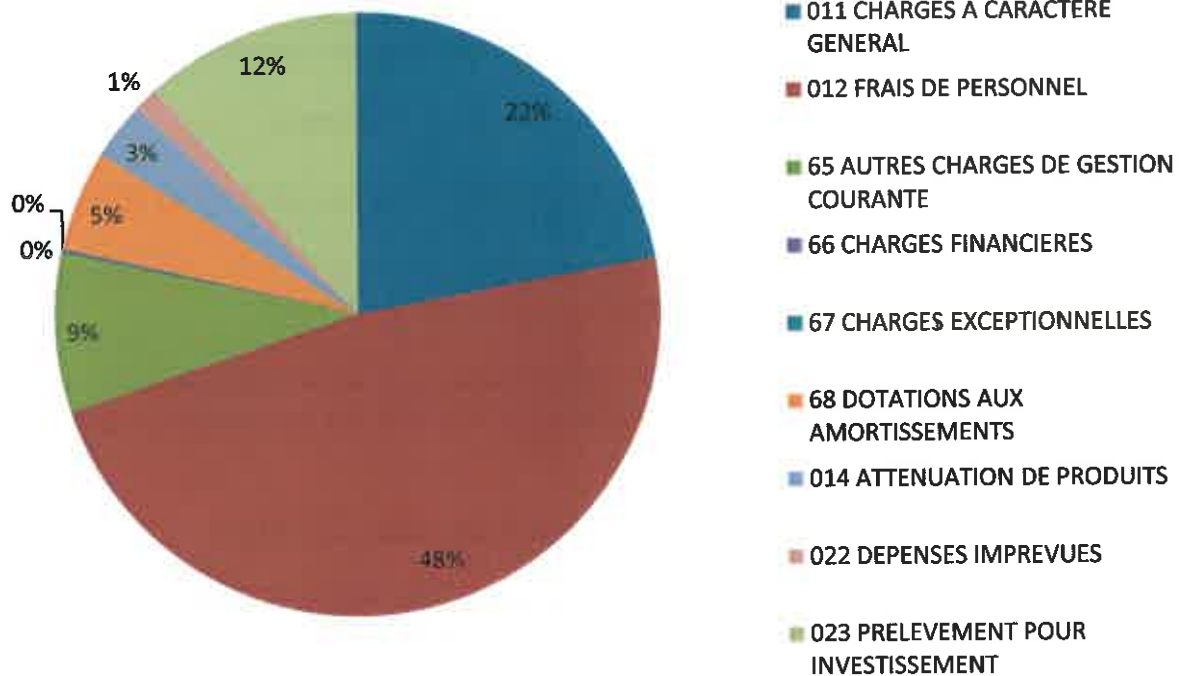
Notre contribution s'élèvera en fonctionnement à environ 160 000 euros.

Le chapitre 014 atténuation de produit est par conséquent arrêté à 235 000 €.

Quant aux dépenses imprévues de la section de fonctionnement, il a été prévu un montant de 96 000 €.

Enfin, concernant les dépenses d'ordre qui s'élèvent en 2019 à 1 300 671 €, elles incluent le prélèvement pour investissement prévu à hauteur de 890 402 € (en 2018 : 1 214 444.03 €) et les dotations aux amortissements pour 410 269 €.

Répartition des dépenses de fonctionnement



⇒ LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

RECETTES FONCTIONNEMENT				
IMP	CHAPITRES	MONTANTS 2019	MONTANTS 2018	EVOLUT° 18/19
013	ATTENUATION DE CHARGES	50 164,80 €	133 100,88 €	-62,31%
70	PRODUITS DES SERVICES	618 320,00 €	592 820,00 €	4,30%
73	IMPOTS ET TAXES	3 860 494,00 €	3 718 796,00 €	3,81%
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 707 700,00 €	1 774 100,00 €	-3,74%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	96 450,00 €	100 450,00 €	-3,98%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS (REEL)	3 100,00 €	3 100,00 €	0,00%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS (ORDRE)	3 449,00 €	3 640,00 €	-5,25%
002	RESULTAT ANTERIEUR	1 285 548,20 €	1 760 784,12 €	-26,99%
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	7 625 226,00 €	8 086 791,00 €	-5,71%
	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	6 336 228,80 €	6 322 366,88 €	0,22%

Les recettes réelles de fonctionnement sont évaluées pour l'année 2019 à 6 336 228.80 € soit + 0.22 % par rapport à 2018. Elles représentent 824.39 € / habitant, à comparer avec le ratio de la strate qui est de 1128 € par habitant.

⇒ **Chapitre 013 – Atténuation de charges : 50 164.80 €**

Ce chapitre est évalué à 50 164.80 et comprend les remboursements sur charges de personnel du fait de l'assurance du personnel.

⇒ **Chapitre 70 – Produits des services : 618 320 €**

Au sein de ce chapitre, 60 000 € sont attendus pour le multi-accueil, 105 000 € pour les accueils de loisirs, 100 000 € pour le périscolaire, 240 000 € pour le restaurant scolaire, 10 000 € pour les concessions cimetière...

⇒ **Chapitre 73 – Impôts et taxes : 3 860 494 €**

Ce chapitre regroupe les contributions directes (3 592 433 €), la dotation de solidarité communautaire (84 061 €), les rôles complémentaires (2 000 €), les droits de place (2 000 €) et la taxe communale additionnelle (180 000 €).

⇒ **Chapitre 74 – Dotations et participations : 1 707 700 €**

Les dotations et participations sont évaluées pour 2019 à 1 707 700 €.

	2015	2016	2017	2018	Montant prévu Au BP 2019
Dotation forfaitaire	1 238 116 €	1 095 687 €	1 031 185 €	1 032 338 €	1 010 000 €
Dotation de solidarité rurale	88 025 €	92 385 €	106 344 €	114 246 €	105 000 €
Dotation nationale de péréquation	97 385 €	87 647 €	78 882 €	70 994 €	60 000 €

Le partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales du Loiret est maintenu pour l'année 2019.

⇒ **Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante : 96 450 €**

Les autres produits de gestion courante sont en diminution en 2019 (-3.98 %). Ce chapitre inclut notamment les recettes provenant du produit des immeubles (62 000 € sont attendus) et des locations de salles communales (23 000 € sont attendus).

⇒ **Chapitre 77 – Produits exceptionnels : 3 100 €**

Le chapitre 77 (Produits exceptionnels) comprend les remboursements par notre assureur en cas de sinistre. Ce chapitre est évalué pour 2019 à 3 100 €.

⇒ **Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre section: 3 449 €**

Le montant de l'amortissement des subventions d'équipement reprises au compte de résultat est de 3 449 € pour l'année 2019.

1 285 548.20 € est affecté en recettes de la section de fonctionnement au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté ou anticipé ».

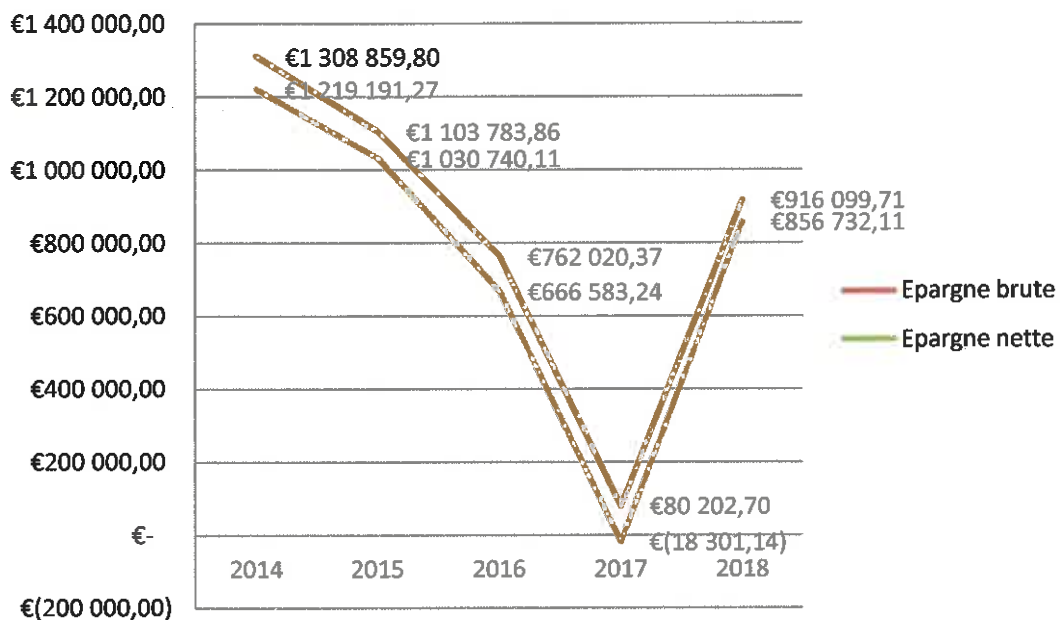
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT :

La capacité d'autofinancement brute (CAF) ou épargne brute est l'excédent de recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement diminuée des charges d'intérêt de la dette. Elle sert à financer le remboursement de la dette et les nouveaux investissements de la commune.

La capacité d'autofinancement nette (CAF nette) ou épargne nette est la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement diminuée des charges de la dette (intérêt et amortissement).

La CAF nette pour notre commune au 31/12/2018 est de 856 732.11 €.

Evolution de l'épargne brute et nette



SECTION D'INVESTISSEMENT :

⇒ LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

DEPENSES INVESTISSEMENT				
IMP	CHAPITRES	MONTANTS 2019	MONTANTS 2018	EVOLUT* 18/19
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	590 000,00 €	590 000,00 €	0,00%
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	942 064,00 €	653 370,00 €	44,19%
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	1 332 058,00 €	581 700,00 €	128,99 %
16	REMBOURSEMENT EMPRUNTS EN COURS	61 999,96 €	60 000,00 €	3,33%
020	DEPENSES IMPREVUES	46 085,00 €	98 852,00 €	-53,38%
001	RESULTAT INVEST CUMULE (NEGATIF)	411 443,04 €	0,00 €	
			0,00 €	
	DEPENSES D'ORDRE	13 449,00 €	67 640,00 €	-80,12%
	REPORTS DEPENSES INVESTISSEMENT ANNEE ANTERIEURE	579 996,00 €	523 211,00 €	10,85%
	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	3 977 095,00 €	2 574 773,00 €	54,46%
	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	3 552 202,96 €	2 507 133,00 €	41,68%

Les dépenses d'investissement s'équilibrent à hauteur de 3 977 095 € en 2019.

Les dépenses d'équipement : 2 864 122 € regroupent les opérations d'investissement suivantes :

⇒ Chapitre 20– Immobilisations incorporelles : 590 000 €

- 590 000 € seront versés à Orléans Métropole au titre de l'attribution de compensation d'investissement.

⇒ Chapitre 21 – Immobilisations corporelles : 942 064 €

- 659 950 € pour l'aménagement des constructions : réhabilitation du gymnase Montjoie, rénovation des courts de tennis extérieurs, remplacement du préau à l'école maternelle Bourgneuf, création d'un bloc de 2 vestiaires et 1 vestiaire arbitre au stade de Chemeau, reprise étanchéité sur la toiture au village sportif, aménagement de scène à l'espace Pierre Lanson...
- 238 007 € pour l'acquisition d'autres immobilisations corporelles : 195 000 € pour le mobilier de la salle de gymnastique, 4 905 € de matériels pour les écoles, auto-laveuse, souffleur et débroussailluse pour le service espaces verts, table chaude pour le service restaurant scolaire, ...
- 34 587 € pour le mobilier dont 5 500 € pour la médiathèque, 7 500 € pour le remplacement de tables à l'Espace Pierre Lanson, 3 650 € pour les écoles, ...
- 8 420 € pour le renouvellement du matériel informatique dont 4 470 € pour les écoles.
- 1 100 € pour l'installation d'un jeu de cour au sol à l'école élémentaire Bruyères.

⇒ **Chapitre 23 – Immobilisations en cours : 1 332 058 €**

- 1 309 000 € pour les travaux de construction de la salle de gymnastique
- 23 058 € au titre des travaux en cours et regroupent l'installation de 3 caméras de vidéo protection (13 058 €) et les travaux d'extension de réseaux électriques (10 000 €).

⇒ **Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées : 61 999.96 €**

61 000 € ont été inscrits pour le remboursement des emprunts et 999.96 € pour le remboursement des cautions.

46 085 € ont été inscrits pour les dépenses imprévues de la section d'investissement.

13 449 € concernent les dépenses d'ordre de la section d'investissement.

Enfin, dans le cadre de la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2018, le résultat antérieur reporté négatif (411 443.04 €) et les restes à réaliser 2018 sont intégrés au budget primitif 2019 à hauteur de 579 996 € et concernent principalement l'aménagement de la Grange Morpoix, la création d'un bloc de 2 vestiaires et 1 vestiaire arbitre au stade de Chemeau, les travaux de construction de la salle de gymnastique ...

L'ANNUITÉ DE LA DETTE :

Au sein des dépenses d'investissement, le montant inscrit en remboursement de la part capital des emprunts contractés est de 61 000 €.

Le montant total de l'encours s'élève au 1^{er} janvier 2019 à 276 647.76 € et se décompose de la manière suivante :

- l'emprunt contracté pour le financement des investissements de l'année 2010 (109 495.80 €)
- l'emprunt contracté pour le financement des investissements de l'année 2011 (113 801.96 €)
- l'emprunt à taux zéro contracté auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Loiret (53 350 €).

L'encours de la dette par habitant pour notre commune est de 35.99 €, à comparer avec le ratio de la strate qui est de 874 €.

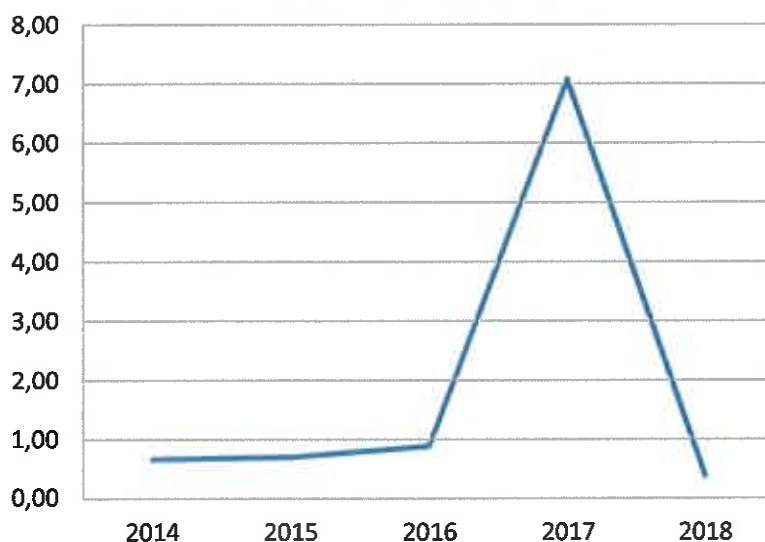
Organisme prêteur	Dette à l'origine	Type de taux	Dette en capital au 1 ^{er} janvier	Remboursement du capital (année 2018)
Caisse d'allocations familiales	193 350 €	0 %	53 350.00 €	20 000.00 €
Banque populaire	250 000 €	Taux fixe	109 495.80 €	21 811.34 €
Crédit Agricole	200 000 €	Taux fixe	113 801.96 €	18 908.69 €
	643 350 €		276 647.76 €	60 720.03 €

CAPACITE DE DESENETTEMENT :

Exprimé en nombre d'années, la capacité de désendettement est une mesure de la solvabilité financière des collectivités locales. Elle permet de déterminer le nombre d'années (théoriques) nécessaires pour rembourser intégralement le capital de la dette, en supposant que la collectivité y consacre la totalité de son épargne brute. Pour une commune, la zone dangereuse commence entre 10 et 12 ans.

Ce graphique est réalisé sur la base des données financières réalisées au 31/12/2018. Ainsi, le ratio est ainsi de 0.37. Le ratio des communes de la même strate est de 5 ans.

Capacité de désendettement en nombre d'années



⇒ LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

RECETTES INVESTISSEMENT				
IMP	CHAPITRES	MONTANTS 2019	MONTANTS 2018	EVOLUT* 18/19
10	DOTATIONS ET FONDS DIVERS	1 221 439,00 €	175 000,55 €	597,96%
13	SUBVENTIONS INVESTISSEMENT (r+o)	1 054 985,00 €	0,00 €	
16	EMPRUNTS ET DETTES	250 000,00 €	0,00 €	
001	RESULTAT INVEST CUMULE (années antérieures)	0,00 €	697 129,42 €	-100,00%
021	PRELEVEMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	890 402,00 €	1 214 444,03 €	-26,68%
024	PRODUITS CESSIONS IMMOBILISATIONS	140 000,00 €	30 000,00 €	
28	AMORTISSEMENTS	410 269,00 €	394 199,00 €	4,08%
	RECETTES ORDRE	10 000,00 €	64 000,00 €	-84,38%
	REPORTS RECETTES INVESTISSEMENT ANNEE ANTERIEURE	0,00 €	0,00 €	
	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	3 977 095,00 €	2 574 773,00 €	54,46%
	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	2 666 424,00 €	205 000,55 €	1200,69%

L'ensemble de ces dépenses d'investissement est financé par :

⇒ Chapitre 10 – Dotations et fonds divers : 1 221 439 €

Les dotations et fonds divers à hauteur de 1 221 439.00 € dont 991 439.04 € pour l'affectation du résultat de fonctionnement, 149 999.96 € pour le FCTVA, 80 000 € pour la taxe d'aménagement.

⇒ Chapitre 13 – Subventions d'investissement : 1 054 985 €

Les subventions d'investissement sont estimées à :

- 755 594 € pour la construction de la salle de gymnastique
- 197 391 € pour la réhabilitation de la Montjoie
- 85 000 € concernent le contrat local de Transition énergétique
- 17 000 € pour la rénovation des courts de tennis.

⇒ Chapitre 024 – Produits des cessions d'immobilisation : 140 000 €

La cession des immobilisations ont été budgété à hauteur de 140 000 €.

⇒ Chapitre 16 – Emprunts et dettes : 250 000 €

Afin d'équilibrer le budget primitif 2019, la commune de Saint-Denis-en-Val devra recourir à un emprunt. Le montant envisagé est de 250 000 euros.

Les opérations d'ordre à hauteur de 1 300 671.00 € dont : le prélèvement sur la section de fonctionnement (autofinancement) 890 402 €, les amortissements (410 269 €) et les opérations d'ordres à l'intérieur de la section (10 000 €).